



Cher(s) membre(s),

Comme chaque année le club de tir « LA MOUCHE » organise son assemblée générale ordinaire. Celle-ci se déroulera le : **Dimanche 10 Novembre 2024 à 10h15 au Musée de la mine** (5 Rue Emile Zola, 59970 Fresnes-sur-Escaut)

L'ordre du jour sera :

- Appel des participants et vérification des procurations,
- Bilan moral (saison 2023/2024),
- Bilan financier (saison 2023/2024),
- Présentation des tarifs pour la saison,
- Election d'un Membre pour le Comité Directeur
- Questions diverses.

Votre présence est indispensable. En cas d'absence exceptionnelle, vous pouvez vous faire représenter par procuration (en remplissant le modèle type ci-dessous) à un membre licencié FFTir du club La Mouche à jour de sa cotisation. Dans ce cas, faites parvenir votre procuration sous enveloppe au secrétaire avant le 03 novembre 2024 par mail (clublamouche@free.fr) ou par courrier (Club La Mouche 390, rue Edgard Loubry 59970 FRESNES SUR ESCAUT).

Si vous désirez poser une ou plusieurs questions lors de l'assemblée générale, veuillez la ou les faire parvenir au secrétaire avant le 03 novembre 2024 inclus. Toutes les questions non parvenues à cette date ne pourront être traitées, lors de l'assemblée.

RAPPEL : D'après nos statuts pour voter à l'assemblée générale, il faut avoir été licencié du Club la saison précédente (2023/2024) et être à jour de sa cotisation pour la saison en cours (2024/2025).

**Le Président,
P. DURIEUX**

✂-----

Pouvoir

Fait à le/...../ 2024

Je soussigné M, demeurant à, membre du club La Mouche, à jour de ma cotisation, donne pouvoir à (Membre du club La Mouche et à jour de sa cotisation) aux fins de me représenter lors de l'Assemblée générale qui se tiendra **le 10 novembre 2024, à 10h00**,

M. pourra prendre part, en mon nom, à l'ensemble des délibérations, voter ou s'abstenir, et participer à tous les débats prévus à l'ordre du jour.

Signature,
(Précédée de la mention manuscrite "Bon pour Pouvoir")